

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Ra&D – Fondamentaux 1

1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.1201.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☐ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1, Ab4
- Bb2
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb3

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document "Compétences relatives aux professions de la santé".

Objectifs généraux d'apprentissage

- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable d'appliquer les normes de la forme scientifique (Structure, référencement, etc)
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable d'employer les outils de communication pour réaliser une présentation d'observation scientifique
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable de proposer un objectif d'observation professionnel et un objectif pour chacun des deux objectifs
- À la fin de la première année Bachelor, l'étudiant.e sera capable de proposer une grille d'observation d'une situation de travail réel

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Introduction à la recherche
- Recherche documentaire
- Éthique
- Analyse de l'activité
- Communication scientifique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Évaluations écrites
- B. Examens en situation
- C. Autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- **Période** : Les périodes de validation du 1er semestre, en principe en cours de semestre ainsi qu'éventuellement pendant les semaines 6 et 7 (2026)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus en tenant compte des coefficients attribués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☒ Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 1

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :

Voir syllabus Ra&D – Fondamentaux 1

Descriptif validé le 10 juillet 25 par :

M. Barada
Responsable de la filière